

Les circonstancielles sont-elles circonstancielles ?

*Contribution au rapport du jury sur la question de grammaire
au CAPES externe de Lettres modernes de la session 2022*

« Boas ne renonça jamais à la question-clé : quelle est, du point de vue de l'information, la différence entre les procédés grammaticaux observés ? Il n'entendait pas accepter une théorie non sémantique de la structure grammaticale et toute allusion défaitiste à la prétendue obscurité de la notion de sens lui paraissait elle-même obscure et dépourvue de sens. »

Roman Jakobson,

« La notion de signification grammaticale selon Boas »,
Essais de linguistique générale, I. Les fondations du langage

L'enseignement de la grammaire française, tant dans l'enseignement scolaire qu'à l'université, est malade. Un grand nombre des candidats au CAPES de Lettres Modernes, qui finiront par être reçus, et enseigneront donc le français dans les collèges et les lycées, ne maîtrisent pas la différence entre conjonction et préposition, sont perdus dans une discipline qui leur paraît abstraite, absconse et rébarbative. Combien de collègues n'avons-nous pas entendu s'exclamer : « Ah ! La grammaire, qu'est-ce que c'est ennuyeux ! »

Nous devons revoir de fond en comble la façon dont la grammaire est enseignée, à l'université, aux futurs professeurs de Lettres du secondaire. Il nous faut donc infléchir fortement la doctrine qui préside à la rédaction des rapports de jury de CAPES ou d'agrégation, en ce qui concerne la grammaire. Pour commencer, renonçons à la dérive scientiste selon laquelle il faudrait séparer syntaxe et sémantique de façon étanche ; au contraire, mettons à nouveau l'accent sur l'idée que la grammaire et la linguistique permettent de montrer comment le sens et la syntaxe s'articulent. En effet, quand on prétend s'affranchir du sens, on tombe inexorablement dans l'absurde — c'est-à-dire dans le non-sens. C'est ainsi que nous avons pu entendre et lire — à propos de la question de grammaire posée cette année aux candidats qui composaient en Lettres modernes, demandant d'étudier « les propositions subordonnées circonstancielles » dans deux textes soumis à la sagacité du candidat — que « les subordonnées circonstancielles ne sont pas forcément circonstancielles ».

D'où vient précisément cette absurdité ? Pour l'essentiel, elle vient de l'exigence passionnée de vouloir *tester* la *déplaçabilité* ou la *mobilité* des syntagmes qui constituent

une phrase. Ce test constitue aujourd'hui l'alpha et l'oméga des analyses syntaxiques menées dans les classes et dans les cours de préparation au CAPES. Il constitue l'horizon quasi indépassable de toute analyse syntaxique, au point que le complément circonstanciel est invariablement défini, par toutes les copies que nous avons corrigées, et ce depuis plusieurs années, comme un « complément de phrase », « facultatif » et « déplaçable », qui s'opposerait aux « compléments essentiels », lesquels seraient indispensables, *indéplaçables*. Cette opposition entre compléments « essentiels » et « non-essentiels » serait donc fondatrice de toute analyse, sans laquelle on ne saurait mener une analyse linguistique rigoureuse et scientifique. Or, non seulement cette pétition de principe conduit à de terribles absurdités, comme celle que j'exposais dans le paragraphe précédent, mais encore, à supposer qu'elle ne conduisît pas à l'absurdité, est-elle inutile. À quoi cela sert-il de repérer que dans « Rodrigue regarde Chimène amoureusement », « Chimène » est un complément essentiel du verbe « regarder », et que l'adverbe « amoureusement » est beaucoup moins indispensable pour que la structure syntaxique de la phrase se tienne ? À rien. Mais tout le monde s'échine, du CE1 à l'agrégation, à distinguer les compléments essentiels des compléments non-essentiels, les compléments déplaçables des compléments non-déplaçables. Encore ne serait-ce qu'inutile... c'est en réalité néfaste pour enseigner la grammaire et expliquer le fonctionnement de la langue. En effet, ce type de « tests » conduit les élèves à manipuler les phrases sans les comprendre, et à produire des phrases qui le plus souvent sont fort inélégantes, voire, malheureusement, incorrectes¹. À quoi sert-il de se demander si « *De bonne heure je me suis couché longtemps* » serait une phrase française ?

S'agit-il pour autant de renoncer à l'enseignement de la grammaire ? S'agit-il de limiter la réflexion d'ordre grammatical à ce qui est accessible aux élèves du secondaire, sans se proposer d'aller plus loin dans l'enseignement supérieur ? Certes pas : il y a moyen de mener une véritable réflexion sur la langue et les structures grammaticales dans la phrase complexe à un haut niveau en prenant pour base l'essentiel de ce qui s'est construit au cours du XX^e siècle sous le nom d'*analyse logique*, comme le propose Cécile Revéret dans son *Précis d'analyse grammaticale et logique*³. Elle permet en effet d'articu-

1. La question de didactique qui était posée cette année aux candidats montre de façon très nette à quel point le déplacement des compléments circonstanciels est pédagogiquement délétère, comme on pourra le constater dans cet article : Lakshmanan-Minet N. (2022), « Pourquoi il faut cesser de déplacer les compléments », <https://www.lettresclassiques.fr/2022/07/20/de-bonne-heure-je-me-suis-couche-longtemps/>; <https://doi.org/10.5281/zenodo.6869994>.

3. Revéret C. (2014), *Grammaire française — Précis d'analyse grammaticale et logique*, Grip-éditions.

ler l'analyse morphosyntaxique et l'analyse sémantique de façon intelligible et fine : la plupart des reproches qu'on lui a adressés pour s'en débarrasser sont en réalité sans fondement solide. Cette analyse logique est un outil scientifique et pédagogique très efficace, très puissant. En particulier, elle sait distinguer l'analyse de la structure interne de la subordonnée, qui permet de déterminer sa *nature* (la relative, introduite par un relatif; la conjonctive, introduite par une conjonction de subordination; l'interrogative indirecte, introduite par un mot interrogatif); d'avec l'analyse de la relation qui l'unit à la proposition qui la régit, qui permet de déterminer sa *fonction* (sujet, complément de tel ou tel mot, de tel ou tel syntagme), en s'attachant à la signification que porte cette relation (but, cause, conséquence...). Cette analyse logique s'enseigne fort bien, et elle aide véritablement à lire les textes et à rédiger, contrairement aux dérives ultra-structuralistes que nous avons évoquées ci-dessus. Les étudiants qui la pratiqueront peuvent mener des analyses correctes et intéressantes sans s'emmêler les pinceaux avec le test superfétatoire de la *déplaçabilité*. On le verra très nettement à la lecture du corrigé que nous proposons ci-dessous, et que nous vous demandons de prendre en compte dans la rédaction du rapport de jury : l'analyse logique permet de mener une analyse simple, claire et rigoureuse des subordonnées circonstancielles qu'on rencontre dans les textes littéraires.

On verra aussi, en lisant le rapport plus développé que nous joignons à cet envoi, qu'elle permet de véritablement s'interroger sur les relations entre la forme et le sens, de repérer ce qui pose problème dans l'analyse de la langue — c'est-à-dire d'adopter une véritable démarche scientifique, sans se contenter d'un vain et étroit étiquetage. En somme, on y verra que l'analyse logique permet véritablement d'aider les élèves à mieux lire, mieux écrire, et à mieux apprendre les langues étrangères.

*Nicolas Lakshmanan, docteur en Lettres,
professeur agrégé de grammaire, option linguistique française.*

Les propositions qui peuvent occuper la fonction de complément circonstanciel relativement à la proposition qui les régit peuvent être de deux natures : soit il s'agit de conjonctives, introduites par une conjonction de subordination ; soit il s'agit de propositions participiales. Dans les deux extraits que nous étudions, on ne trouve aucune proposition participiale. Nous allons donc nous intéresser aux propositions subordonnées *conjonctives* circonstancielles. Les conjonctives circonstancielles sont normalement introduites par une conjonction de subordination autre que la conjonction *que*, « creuse » au plan sémantique. Ces conjonctions ont un sens plein, et elles permettent d'établir des relations logiques, qu'on regroupe sous le terme de circonstances, avec la proposition qui les régit : cause, condition et concession ; temps et comparaison ; but et conséquence. Ces relations logiques s'établissent essentiellement par le biais du sens des conjonctions (« quand » marque le temps, etc.), mais aussi par d'autres facteurs morpho-syntaxiques auxquels nous serons attentifs dans notre étude, à commencer par le mode du verbe dans la subordonnée. Nous organiserons notre étude en nous intéressant d'abord aux subordonnées qui se placent au plan logique, en quelque sorte « avant » la principale : les subordonnées conditionnelles et concessives (il n'y a pas de causales dans nos deux textes) ; nous étudierons ensuite celles qu'on peut placer *grosso modo* « pendant » la principale : les temporelles et les comparatives ; enfin nous étudierons les subordonnées de but et de conséquence, qui peuvent se placer au plan logique, « après » la principale.

*

On trouve dans le texte de Tournier, l.7, une **conjonctive de condition** : « pourvu qu'il parvienne à les domestiquer ». Elle se rapporte à la proposition dont la base est « seraient » (l. 5) ; on peut donc considérer qu'elle occupe la fonction de complément de condition du verbe « être » — même s'il est clair que ce qu'elle complète, c'est le propos « être utile ». On peut remarquer ici que la condition ici est placée dans un futur hypothétique grâce à l'association entre la locution conjonctive « pourvu que » et le subjonctif présent « parvienne », ce qui serait beaucoup moins net avec « si » associé à l'indicatif imparfait (« s'il parvenait à les domestiquer »).

On trouve juste après, sur la même ligne 7, une **conjonctive de concession** : « si les chevrettes se laissaient assez facilement approcher ». Elle se rapporte à la proposition dont la base est « se défendaient » : elle occupe donc la fonction de complément de concession du verbe « se défendre ». Il faut remarquer ici le fait que la conjonction « si » n'implique pas forcément la condition ; il équivaut ici à « même si ». Deux indices morpho-syntaxiques permettent de comprendre cette relation logique : d'une part, l'ab-

sence du conditionnel dans la principale ; d'autre part, le fait que la subordonnée soit placée avant la principale. En effet, on ne pourrait entendre une concession dans : « °Les chevrettes se défendaient farouchement, si elles se laissaient farouchement approcher. » Il faudrait alors utiliser la locution conjonctive « même si » pour que le propos soit intelligible.

À la ligne suivante (l. 8), on trouve une **conjonctive temporelle** : « dès qu'il prétendait porter la main sur elle pour tenter de les traire ». Elle est complément de temps du verbe « se défendre ». On peut noter que cette relation temporelle est, tout naturellement, précisée par le temps utilisé dans la principale et dans la subordonnée : l'indicatif imparfait (« défendaient, prétendait »). Ainsi, dans cette phrase, la locution conjonctive « dès que » signifie aussi « à chaque fois que ».

On pourrait aussi analyser « un jour que le vent soufflait de l'ouest » (Tournier, l. 1) et « à l'instant où, ayant compris [...], il s'était senti orphelin de l'humanité » comme des conjonctives circonstancielles de temps, à condition de considérer que les expressions « un jour que » et « à l'instant où », composées d'un nom complément de temps et d'un relatif, se sont lexicalisées et forment dans chaque cas une locution conjonctive, à peu près synonyme des conjonctions « quand, lorsque ».

On peut d'autre part repérer une conjonctive analysable comme une conjonctive de manière : « que quelque incident surprenant ou sinistre ne ravive l'angoisse » (Tournier, ll. 16-17). Elle équivaut en effet à une conjonctive circonstancielle introduite par « sans que ». Quoi qu'il en soit, il est intéressant ici d'analyser le sens négatif de la proposition, qui peut échapper à certains élèves : la double négation portée par « il ne se passait pas », dans la principale, et « ne ravive » dans la subordonnée forme au total une affirmation : « Tous les jours, un incident ravivait l'angoisse ».

On trouve au moins une **conjonctive de comparaison** dans nos deux textes : « comme l'humanité de jadis » (Tournier, l. 13). Elle se rapporte à la proposition dont la base est « était passé » ; elle occupe donc la fonction de complément de comparaison du verbe « passer ». Il faut ici évidemment remarquer une des caractéristiques fréquentes des subordonnées de comparaison : l'ellipse du verbe, liée à l'économie générale de la langue : on évite en général de répéter des syntagmes exactement identiques, lorsque le propos est clair. C'est pourquoi on n'écrit pas, de façon complète la subordonnée : « Comme l'humanité de jadis [était passée du stade de la cueillette à celui de l'agriculture], il était passé du stade de la cueillette... ».

Cette analyse est cependant moins évidente dans les deux autres syntagmes introduits par « comme » dans notre corpus : « comme une terre sauvage » (Tournier, l. 15) ; « comme un amphithéâtre de verdure, de fruits et de fleurs [...] » (Bernardin, l. 11), qui complètent à chaque fois le verbe d'état « paraître ». On peut alors préférer considérer que « comme » est un adverbe équivalant à « presque », ou, plus simplement, que c'est alors une préposition introduisant un complément de nature nominale.

On trouve dans notre corpus trois **subordonnées circonstancielles de conséquence**. Deux d'entre elles sont introduites, tout naturellement, par « de sorte que » ou « de manière que », et sont suivies normalement de l'indicatif : le locuteur y prend à son compte le propos de la subordonnée, et affirme la réalité de ces conséquences. La première, « de manière qu'on pouvait jouir de leur vue d'un seul coup d'œil » (Bernardin, l. 8), complète la proposition dont la base est « avait disposé ». La seconde, « de sorte que ce vaste enclos paraissait de son centre comme un amphithéâtre de verdure [...] et de blé » (Bernardin, l. 11), est complément de la proposition dont le verbe de base est « avait planté ».

La troisième consécutive, en revanche, a toutes les caractéristiques d'une subordonnée conjonctive de but : elle est introduite par la locution conjonctive « pour que », suivie d'un verbe au subjonctif. Il s'agit de « pour qu'elles ne se prêtassent pas à la traite avec empressement », qui dépend de la proposition « pour que les pis des chèvres les fasse trop souffrir », où elle complète le verbe « souffrir ». Il faut remarquer qu'elle équivaut à une consécutive, mais à la forme affirmative : « de sorte qu'elles se prêtaient à la traite avec empressement ». La présence du subjonctif marque bien que le propos de la subordonnée n'est pas assumé par le locuteur, et que sa signification dépend de la proposition qu'elle complète.

*

L'analyse des subordonnées conjonctives circonstancielles est donc un point extrêmement important dans la pédagogie du français : elle permet de comprendre comment le sens est produit à partir de la forme.

Pour citer cet article

Lakshmanan-Minet N. (2022), « Les circonstancielles sont-elles circonstancielles ? »,
<https://www.lettresclassiques.fr/2023/06/12/les-circonstancielles-sont-elles-circonstancielles/>;
<https://doi.org/10.5281/zenodo.8029321>